

LA VIE ET L'ŒUVRE D'EMMANUEL LECLAINCHE (1861-1953)

par Laure Alnot* et Guilhem Pistre**

* Docteur vétérinaire, Ministère de l'agriculture et de la pêche, 1 ter avenue de Lowendal, 75700 Paris 07SP, laure.alnot@agriculture.gouv.fr

** Assistant vétérinaire, 40 avenue Jean Moulin, 31320 Castanet Tolosan, g_pistre@yahoo.fr
Communication présentée le 15 octobre 2005.

Sommaire : biographie générale du Professeur Emmanuel Leclainche. Détails sur son enfance, sa scolarité, sa carrière d'enseignant dans les écoles vétérinaires, ses travaux scientifiques (notamment sur le rouget du porc et les germes anaérobies), sa personnalité hors du commun. Rappels sur son rôle primordial dans la réorganisation de l'inspection des services sanitaires vétérinaires, à l'Inspection générale des écoles vétérinaires, dans la création de l'Office international des épizooties, de l'Académie vétérinaire de France ainsi que dans la réforme des lois relatives à l'exercice de la profession vétérinaire (à la création du Doctorat vétérinaire) ou à la police sanitaire des maladies animales.

Mots clés : Académie vétérinaire - Biographie - Doctorat vétérinaire - Ecoles vétérinaires - Emmanuel Leclainche - Office international des épizooties

Title: life and achievements of Emmanuel Leclainche (1861-1953)

Content: a general biography of Prof. Emmanuel Leclainche. Overview of his childhood, schooling, teaching activities in the French veterinary schools, scientific investigations (namely on erysipelas and anaerobes) and his exceptional personality. A reminder of his crucial role in reorganising the inspection of the "Service Départemental des Epizooties", the "Inspection Générale des Ecoles Vétérinaires", in setting up the Office International des Epizooties and the French Veterinary Academy, as well as in reforming the laws relevant to the veterinary profession (creation of the Veterinary Doctorate) or of the sanitary measures regarding animal diseases control.

Key words: Biography - Emmanuel Leclainche - French Veterinary Academy - Office International des Epizooties - Veterinary Doctorate - French Veterinary schools

« Vous avez été mon cher Professeur, un homme qui a su réagir, animer, c'est en quoi, vraiment vous avez rendu de grands services à votre pays. On vous a placé dans de hautes de très hautes situations, mais vous étiez un homme qui aurait donné la mesure de ses capacités en quelque circonstance qu'il se soit trouvé ; et lorsque, tout à l'heure, vous avez rappelé votre modeste origine, vous avez montré par votre exemple la possibilité dans

un pays comme le nôtre, pour un enfant de l'école communale, d'arriver aux plus hautes situations ; pour les hommes, de donner pleinement leur mesure. » (3).

C'est en ces termes que Monsieur Marius Moutet, Ministre des Colonies, félicitait Emmanuel Leclainche à l'occasion de son 75^{ème} anniversaire et de son accession à la Présidence de l'Académie des Sciences.

ENFANCE, SCOLARITE A L'ECOLE D'ALFORT, DEBUTS EN PRATIQUE RURALE

Auguste-Louis-Emmanuel Leclainche naît le 29 août 1861 à Piney, dans l'Aube. Son

père est greffier à la justice de paix du canton de Piney et sa mère, Marguerite-Louise Masson est sans profession. Le mariage de ses parents est un échec, et dès 1862 son père part seul à Paris tandis qu'il

reste avec sa mère : tous deux sont recueillis par ses grands-parents maternels. Il passe une enfance heureuse chez ses grands-parents (son grand-père tient une petite épicerie) en compagnie de sa mère et d'un de ses oncles, vétérinaire.

Il fait des études primaires à Piney, puis est envoyé comme boursier à Troyes pour y accomplir ses études secondaires. Il a le goût des lettres et de réelles dispositions, mais les ressources financières de sa famille ne lui permettent pas de poursuivre dans cette voie.

Victime d'une blessure à l'œil dans son enfance, ce qui lui vaudra plus tard le surnom de « cyclope », il ne peut non plus prétendre à une carrière militaire. Leclainche aurait aimé devenir publiciste, sa mère souhaitait qu'il rentre dans les ordres...

C'est finalement « *contraint et forcé et sans la moindre vocation* » qu'il opte pour les études vétérinaires. Leclainche n'a pas trouvé à travers l'exemple de son oncle d'attrait pour le métier de vétérinaire, mais les études vétérinaires lui permettront de bénéficier d'une aide financière.

Il entre à 17 ans après un brillant concours à l'école d'Alfort, qu'il réussit avant même l'obtention définitive de son baccalauréat. Il sort diplômé en 1882, 3^{ème} sur une promotion de 45.

Leclainche relatera l'examen final de clinique médicale où il dit avoir fait une interprétation très détaillée d'une endocardite valvulaire et fut vivement félicité par le président du jury, qui n'aurait pas pris la peine de confirmer son diagnostic.

A sa sortie de l'école d'Alfort, il aurait aimé devenir zootechnicien, mais faute de place libre dans l'enseignement, il retourne travailler dans l'Aube.

Il tente une création de clientèle, mais ne buvant que de l'eau ou du lait, ce que « *les paysans ne pouvaient pas réaliser* » il comprend que sa vocation est ailleurs.

L'ENSEIGNEMENT

L'enseignement à Alfort

Au début de 1886, il obtient un poste de répétiteur de pathologie médicale et clinique et commence sa carrière d'enseignant auprès du Professeur Trasbot, à l'École nationale vétérinaire d'Alfort. A cette époque la séparation des cliniques n'existe pas, ce qui lui permet d'être fréquemment en contact avec Nocard, professeur de pathologie chirurgicale, manuel opératoire, maréchalerie et obstétrique. Nocard exerce alors sur Leclainche une influence décisive : il l'initie à la microbiologie (la jeune science pastorienne vient d'être révélée et a mis en effervescence le corps professoral) et l'introduit à l'Institut Pasteur en 1888, où Leclainche devient un ami du docteur Roux. Leclainche sera par la suite appelé au Conseil d'Administration de l'Institut Pasteur, puis en deviendra le vice-président.

En contact avec la clinique, il consacre beaucoup de temps à l'observation clinique et à la recherche documentaire : il acquiert cette érudition qu'il développera sans cesse et sera un facteur important de sa carrière. Il rédige alors notes, études, mémoires et articles dans les journaux vétérinaires et agricoles de l'époque : *Archives vétérinaires*, *Recueil de Médecine vétérinaire*, *Bulletin de la Société Centrale de Médecine Vétérinaire*, *Journal de l'Agriculture*... La Société Nationale d'Agriculture, lui décerne en 1887 une médaille d'or pour un travail sur « *l'élevage et l'engraissement du veau de boucherie dans le département de l'Aube* ». Il rédige également de nombreux articles dans le dictionnaire de Médecine vétérinaire de Bouley et Reynal.

En 1887, Nocard est nommé titulaire de la chaire de police sanitaire et des maladies contagieuses en même temps que Directeur de l'école d'Alfort, Cadiot le remplace dans la chaire de pathologie chirurgicale. Leclainche devient le chef de travaux de

Nocard en 1889. Après 4 années passées à Alfort, Leclainche obtient en 1891 un poste de professeur de maladies contagieuses et de police sanitaire à l'école vétérinaire de Toulouse. La possibilité d'un enseignement qui le passionne et la possession de moyens d'études plaisent au jeune professeur et lui permettent de quitter Alfort, où s'opposent le clan des pasteurien (auquel il appartient avec Nocard) et celui des « antipasteuriens ». En 1891, Leclainche clôt la première phase de sa carrière en rédigeant un *Précis de pathologie vétérinaire*, qui intéresse exclusivement les maladies internes du cheval.

L'enseignement à Toulouse

Il avait l'intention de ne rester que quelques mois à Toulouse, le temps que la situation s'apaise à Alfort, il y reste en réalité une vingtaine d'années, qui seront les plus heureuses de sa vie. Il y accueille comme chef de travaux, un autre Alfortien, Henry Vallée, qui devient vite un collaborateur doué et un ami cher. Il découvre enfin une ville aimable et des collaborateurs confraternels, et se livre avec enthousiasme à la recherche et à l'enseignement. Enfin, il s'y marie en 1897 avec Julie Leques, fille d'un médecin renommé de Toulouse et en 1899 a un fils, Xavier, qui deviendra médecin, Conseiller d'Etat, Directeur Général de l'Assistance Publique et Président de l'Académie de Médecine, entre autres.

ACTIVITE SCIENTIFIQUE

Il consacre une part importante de son activité à des recherches sur la prophylaxie et le traitement des maladies contagieuses. La liste de ses travaux est très longue. Certaines recherches furent des mini-révolutions et entraînèrent notamment la création d'un laboratoire (l'Institut de Sérothérapie de Toulouse) pour permettre la production des sérums et des vaccins qu'il avait mis au point.

Il écrit en 1917 :

« Les études sur la prévention de certaines maladies (ont été) systématiquement poursuivies jusqu'à l'obtention de méthodes sûres et immédiatement utilisables de prophylaxie et de traitement. Mes recherches sur le rouget et le charbon symptomatique, d'une part, sur le gangrène gazeuse et les suppurations, d'autre part, présentent ce double caractère d'achèvement et d'applicabilité : les premières ont abouti à des méthodes de prophylaxie employées à cette heure dans le monde entier et des millions d'animaux sont préservés par elles de maladies presque toujours mortelles. Les secondes, consacrées également par la pratique, ont trouvé, dans les circonstances actuelles un vaste champ d'applications. » (4).

Le rouget du porc : travaux de 1897 à 1901, il perfectionne le vaccin de Pasteur et propose une séro-vaccination.

Le charbon symptomatique : travaux de 1900 à 1928. Il parvient à mettre au point des vaccins purs atténués. Il crée pour pouvoir produire ces vaccins en 1905, l'Institut de Sérothérapie de Toulouse en collaboration avec Bimes, professeur à Toulouse.

La gangrène gazeuse : travaux à partir de 1898. Les travaux sur la gangrène gazeuse conduisent dans un premier temps à l'obtention d'un sérum préventif, qui permet la guérison dans le cas de gangrènes gazeuses à marche lente.

En 1914, Leclainche part pour Bordeaux avec le gouvernement et voit à la gare des wagons-écuries contenant de nombreux blessés de guerre qui y sont entassés dans le fumier et dont les plaies sont à peine bandées. Il rappelle aux autorités qu'il avait mis au point 16 ans plus tôt, un sérum pour prévenir la gangrène. Il espère pouvoir réunir des chevaux pour produire du sérum. Il n'obtiendra les chevaux qu'une fois de retour à Paris. Le Laboratoire Central de Recherches d'Alfort deviendra à cette époque un centre

militaire de sérothérapie pour répondre aux besoins de l'armée.

Le sérum polyvalent de Leclainche et Vallée (valences du sérum étendues aux microbes ordinaires rencontrés dans les plaies infectées et aux germes les plus habituels des gangrènes gazeuses) fut largement utilisé durant la guerre de 1914-1918.

La liste de ses travaux de recherche est longue et il appartiendra à de nombreuses académies : Académie Vétérinaire, académie de Chirurgie, Académie d'Agriculture, Académie des Sciences, Académie des Sciences Coloniales et à de nombreuses autres sociétés savantes françaises et étrangères. Il sera docteur *honoris causa* de plusieurs universités étrangères (Roumanie, Hollande, Danemark, Pologne, Italie...)

LES REFORMES ET LES CREATIONS

Le service départemental des épizooties

Vingt années d'enseignement et de recherches à la chaire des maladies contagieuses avaient permis à Leclainche d'acquiescer une conception nette de la police sanitaire de ces maladies et de la réorganisation à entreprendre du Service des épizooties.

En 1912, Leclainche est appelé à Paris et ne peut refuser un poste qu'il a longtemps réclamé : il est nommé Inspecteur Général, Chef du Service de l'Inspection des Services sanitaires vétérinaires. Il sait pouvoir compter sur l'appui du Ministre de l'Agriculture Pams, qui lui est favorable et sur celui de Roux (Chef du Service de la répression des fraudes, dont les Services vétérinaires dépendent depuis 1911).

Privé de son laboratoire de Toulouse, il lui est attribué la direction du Laboratoire de Recherches d'Alfort, où il peut poursuivre ses travaux de recherche. Il conservera la direction du laboratoire jusqu'en 1920 où Vallée lui succèdera.

Leclainche ayant déploré les erreurs continuelles des services, est appelé en 1897 par le Ministre de l'Agriculture Méline pour diriger un service technique de la police sanitaire à Paris. Mais on lui fait comprendre que son rôle est « *purement consultatif* » et « *qu'on le préviendrait au cas peu probable où l'on aurait besoin de son concours* », si bien qu'il démissionne et repart à Toulouse.

En 1903, Leclainche crée la *Revue Générale de Médecine Vétérinaire*, journal professionnel destiné avant tout à diffuser au moyen d'extraits et d'analyses, ce qui se publie de nouveau concernant les maladies contagieuses dans toute la presse étrangère. Il poursuit dans cette revue de vigoureuses campagnes contre l'organisation du Service des épizooties et espère vaincre les résistances « bureaucratiques ».

La loi du 12 janvier 1909 et le décret du 28 novembre 1911 instituent:

- un service central dirigé par un Inspecteur général, chef de service, et de 5 inspecteurs généraux (concours sur titres parmi les vétérinaires départementaux),
- des services départementaux dirigés par un chef de Service, nommé à la suite d'un difficile concours, fonctionnaire pas forcément à temps complet, et secondé par un corps de vétérinaires praticiens.

Par arrêté du 22 mai 1919, Leclainche devient « adjoint au directeur » des Services de la répression des fraudes et « Chef des Services vétérinaires » : les Services vétérinaires acquiescent de cette façon leur autonomie, mais cette situation est propre à l'homme qui l'occupe. L'autonomie des Services, dotés d'un personnel technique d'Etat, ne sera finalement obtenue qu'avec le décret du 5 juillet 1929.

Les Ecoles vétérinaires

Leclainche avait obtenu en 1920 la création d'un Conseil Supérieur de l'Enseignement Vétérinaire. Il participe

aux réunions et s'attache à la question des programmes et au choix des enseignants, s'appuyant sur sa propre expérience étudiante et professorale dans les Ecoles Vétérinaires.

La même année, sous l'impulsion de Vallée est créé l'Institut de Médecine Vétérinaire Exotique : il préside le Conseil d'administration et participe à la mise en place des cours.

En 1923, Leclainche cumule les fonctions d'Inspecteur Général, chef du Service de l'Inspection des Services vétérinaires avec celles d'Inspecteur Général des Ecoles Vétérinaires : il devient ainsi le chef indiscuté de la profession vétérinaire. Il est le conseiller avisé des ministres et permet à un certain nombre de réalisations de voir le jour :

Le Doctorat Vétérinaire

Leclainche joua un des rôles les plus importants dans l'obtention du Doctorat vétérinaire.

L'idée remonte loin dans notre histoire professionnelle et Leclainche souhaite instituer le Doctorat à l'instar de certains pays étrangers afin de revaloriser l'enseignement français et attirer en France l'élite scientifique.

Il rassemblera dans la *Revue Générale de Médecine Vétérinaire* une très solide documentation, qui constituera la base de son projet.

La loi est finalement promulguée le 31 juillet 1923, et Leclainche reçoit le diplôme n°1 de docteur vétérinaire le 1^{er} octobre 1924 (figure 1).



Figure 1 : diplôme de docteur vétérinaire d'Emmanuel Leclainche (Archives départementales du Val de Marne)

En 1924, un nouveau statut est octroyé aux Ecoles Vétérinaires qui sont reconnues Etablissements d'Enseignement Supérieur et ainsi assimilées aux Universités en matière de liberté d'enseignement. Universités qui délivrent le doctorat vétérinaire.

En 1925, est instituée l'agrégation vétérinaire, qui permet d'améliorer les conditions de recrutement des enseignants. Les professeurs sont choisis sur titres parmi les agrégés de la spécialité.

En 1926, sont créées deux nouvelles chaires d'enseignement nécessaires à l'orientation de la profession :

- agronomie, botanique, hygiène, sciences de l'alimentation de l'animal (détachée de la chaire de zootechnie),
- hygiène et industrie des produits d'origine animale (détachée de la chaire des maladies contagieuses).

En 1928, est édiflée une station d'études sur la pathologie des animaux de basse-cour, puis l'année suivante un nouveau Service de médecine à Alfort.

Il s'attache aussi au confort des élèves : à Alfort, les élèves sont logés dans une véritable caserne et il obtient la construction en 1934, d'une nouvelle cité scolaire, grâce aux revenus du Pari Mutuel. Il n'oublie pas son Ecole de Toulouse et prévoit en 1929 sa reconstruction en un établissement moderne. Cet établissement aura été détourné vers d'autres usages pendant la guerre et définitivement perdu pour l'enseignement vétérinaire.

En 1931, Leclainche, alors âgé de 70 ans quittera ses fonctions au sein du Ministère de l'Agriculture.

La loi relative à l'exercice de la médecine vétérinaire

La loi de 1923 protégeait le titre mais pas l'exercice et les empiriques s'approprient

les titres de « maréchaux experts » et « hongreurs ».

En 1927, Leclainche tente une conciliation avec les maréchaux experts sur la réglementation de l'exercice, mais les accords n'aboutissent pas.

En 1930, il porte la question sur le terrain de l'intérêt général au congrès international de médecine vétérinaire de Londres : « *la persistance de l'empirisme est incompatible avec les méthodes modernes de prophylaxie des maladies enzootiques. Un pays qui tolère l'empirisme ne peut exercer un contrôle réputé suffisant sur sa propre situation sanitaire* » (6).

Leclainche réalise un rapport avec un praticien rural, le Docteur Orgeval, après de nombreux débats et grâce à l'appui successif des ministres Cassez puis Monnet, on aboutit à la loi du 17 juin 1938. Cette loi fut précisée par celle du 31 décembre 1941 et celle du 18 février 1942 qui détermine les attributions de l'Ordre des vétérinaires.

La loi sur la prophylaxie de la tuberculose et sur l'inspection de la salubrité des viandes

Leclainche défend l'idée de faire de l'inspection des viandes, un service d'Etat. Jusque là le contrôle hygiénique des viandes demeure dans le cadre de l'administration communale.

Dès 1912, Leclainche prépare un projet de loi sur la tuberculose suivant un régime de prophylaxie libre. La guerre survient et le projet n'est pas discuté.

En 1924, il soumet à Queuille, ministre de l'Agriculture, deux projets de loi, l'un visant la prophylaxie de la tuberculose et l'autre l'inspection des viandes. Les deux furent finalement couplés, le second fournissant les ressources financières du premier.

La loi est promulguée le 7 juillet 1933. La lutte contre la tuberculose, fondée sur

l'usage de la tuberculine connaîtra un grand succès.

L'Office international des épizooties

Leclainche polyglotte est passionné par l'activité vétérinaire internationale.

En 1920, l'apparition de la peste bovine en Belgique, est pour lui l'occasion de susciter une conférence internationale pour l'étude des maladies épizootiques et leur prophylaxie.

Quarante deux Etats sont réunis à Paris en 1921, la conférence émet le vœu qu'un Office permanent soit créé à Paris et placé sous l'autorité d'un Comité qui se réunirait au moins une fois par an. L'Office international des épizooties (OIE) est créé le 25 janvier 1924. Son premier Directeur, Leclainche, le restera pendant 22 ans, puis laissera la place à Gaston Ramon. L'OIE est maintenant également connu sous le nom d'Organisation mondiale de la santé animale.

L'Académie Vétérinaire de France

En 1928, Leclainche, membre des Académies des Sciences, de Médecine, d'Agriculture, soutenu par les ministres de l'Instruction publique et de l'Agriculture Herriot et Queuille, obtient que la Société Centrale de Médecine Vétérinaire, créée en 1844, reçoive le titre d'Académie Vétérinaire de France (décret du 12 janvier 1928) : c'est la première Académie vétérinaire au monde. Leclainche en devient le président en 1928 : il participait ainsi à l'élévation de la science vétérinaire

en la dotant à l'égal des autres sciences d'une Académie.

Lors de la première séance solennelle de l'Académie le 8 décembre 1929, Leclainche finit son discours par :

« Aux découvertes d'hier succéderont demain d'autres découvertes. Dans le culte désintéressé de la science, l'Académie Vétérinaire de France trouvera des satisfactions trop hautes pour que puissent les atteindre les ambitions ou les jalousies des hommes. Et le flambeau n'est pas éteint dans le pays de Pasteur ! » (5).

(figure 2)



Figure 2 : Médaille du cinquantenaire de l'Académie Vétérinaire de France -1978 (Médailliste Santucci)

UNE PERSONNALITE HORS DU COMMUN

La modeste situation financière de sa famille a contribué à son orientation vers la

profession vétérinaire, orientation qui fut bénéfique pour tous. *« Il n'écrivit que pour la science, mais en donnant à ses œuvres une véritable valeur littéraire » (7).*

Outre ses nombreuses publications dans toutes les revues vétérinaires, il collabore

au dictionnaire vétérinaire de Bouley et Reynal, à l'encyclopédie d'hygiène de Rochard. Il rédige un Précis de pathologie vétérinaire sur les maladies internes du cheval en 1891. Le Traité des Maladies Microbiennes écrit par lui avec la collaboration scientifique de Nocard, en 1895 est un travail fondamental, édité à trois reprises et traduit en plusieurs langues.

Il fonde en 1903 la Revue Générale de Médecine Vétérinaire, constituant l'encyclopédie la plus complète réalisée jusque là. Elle est consacrée à l'analyse des travaux parus dans les revues vétérinaires françaises et étrangères, elle contient aussi des travaux originaux, une revue des questions professionnelles et des informations d'une grande diversité, notamment sur l'enseignement, l'orientation et le devenir de la profession. Dans la revue s'affirment aussi la pensée originale et le goût pour la controverse de Leclainche. Les difficultés de l'après-guerre ne lui permettront malheureusement pas de maintenir le journal et il décidera de le supprimer en 1936. En 1936 également, il publie une Histoire de la Médecine Vétérinaire : c'est un ouvrage considérable dans lequel il manifeste une grande connaissance de l'organisation vétérinaire de nombreux pays dont l'Allemagne.

Doté d'un robuste équilibre physique et mental, d'une intelligence rare, érudit, d'une force de caractère peu commune, il est servi par son don oratoire.

D'aspect bourru, sévère, au profil de lutteur, (figure 3) c'est pourtant un homme de cœur, sensible et reconnaissant. Il finit par imposer ses idées à ses élèves, ses collaborateurs et aux ministres, lesquels comprenant les bienfaits qui résulteront de ses projets deviendront ses amis.

Bien que devenu aveugle à la fin de sa vie il continue à suivre les conférences de sciences, de philosophie et d'histoire à la radio. Il s'éteint le 26 novembre 1953, à Paris, il a 92 ans.

On ne saurait trouver de meilleure conclusion que ce que le vétérinaire-général Vivien écrit en 1953 en mémoire de Leclainche :

« Quand on repense sa vie, on serait tenté d'imaginer qu'il en a lui-même, en naissant, tracé le programme tant elle répond à ses aspirations et à ses goûts, et tant on y retrouve de cohésion et d'harmonie. Il aimait l'étude, la science, la recherche ; il aimait écrire et enseigner ; il aimait réformer ce qu'il jugeait imparfait, créer, diriger, commander ; il aimait lutter ; il aimait le succès. Il eut tout cela en abondance et tout s'est agencé et déroulé, au cours des années, par un enchaînement merveilleux de ses entreprises et de ses réussites.

S'il est incontestable qu'en général la vie mène l'homme plus qu'il ne la mène , Emmanuel Leclainche semble bien avoir conduit la sienne en pilote consommé, au grand bénéfice de la science universelle, des intérêts professionnels et nationaux. »

(7)



Figure 3 : Emmanuel Leclainche vers l'âge de 60 ans
(Archives départementales du Val de Marne)

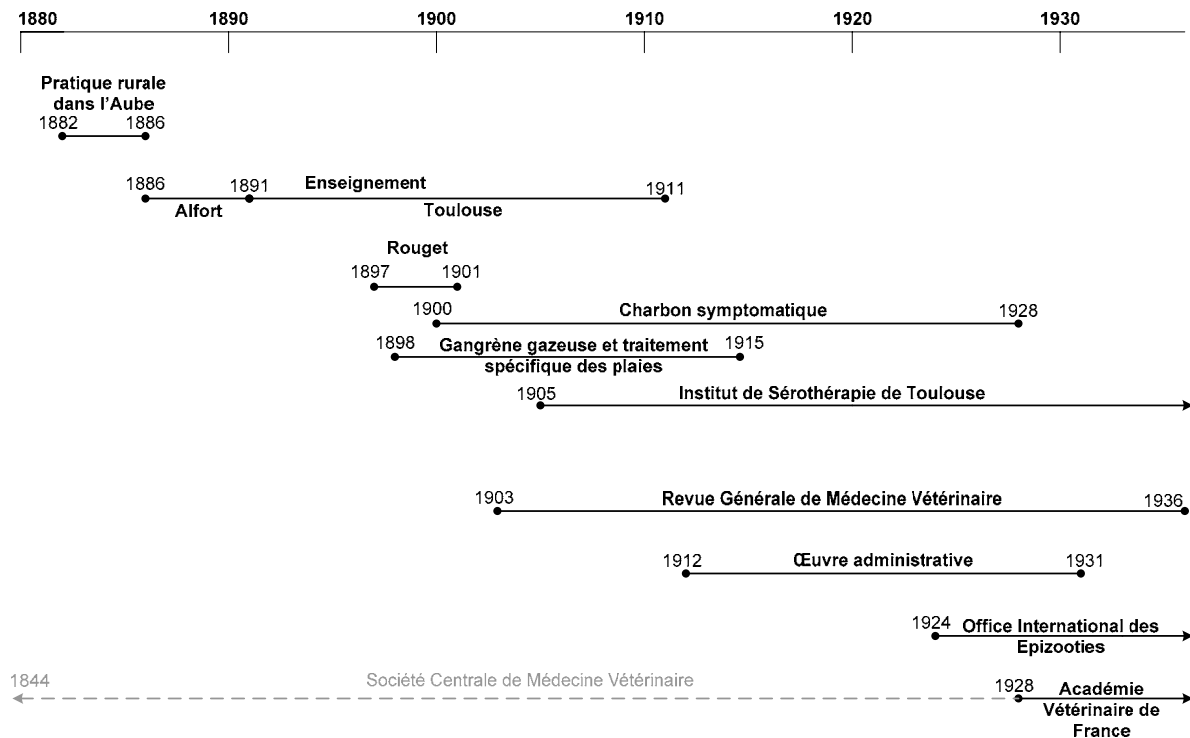


Figure 4 : Résumé des principales activités d'Emmanuel Leclainche de 1882 à 1936

L'œuvre de Leclainche est prodigieuse (figure 4), son action a toujours été particulièrement efficace : la profession vétérinaire doit aujourd'hui beaucoup à Leclainche, elle ne doit pas l'oublier (2).

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Alnot L (1996) - La vie et l'œuvre d'Emmanuel Leclainche (1861-1953) Thèse de Doctorat vétérinaire, Alfort-Créteil, 102 pp.

2. Alnot L, Lucas J, Dhennin L, Catsaras M (1998) - Emmanuel Leclainche (1861-1953) » *Bull. Acad. Vét. De France*, 70, 203-209.

3. Brevot G (1939) - Manifestation professionnelle en l'honneur de M. le Professeur E. Leclainche, à l'occasion de son 75^{ème} anniversaire et de son accession à la Présidence de l'Académie des Sciences. 18 mars 1937. Publié par le

Syndicat National des Vétérinaires de France et des Colonies, 1-26.

4. Leclainche E (1917) - Notice sur les travaux scientifiques de M. E. Leclainche, membre de l'Institut, Inspecteur Général, Chef des Services sanitaires au Ministère de l'Agriculture, ED. Privat Toulouse, 1-44.

5. Leclainche E (1929) – questions professionnelles et actualités : « La première séance solennelle de l'Académie vétérinaire de France », *Rev. Gén. Méd. Vét.*, p 49.

6. Leclainche E (1930) - « Législation sur l'exercice de la médecine vétérinaire » *Rev. Gén. Méd. Vét.*, p 548.

7. Vivien L (1954) - Emmanuel Leclainche. Nécrologie. *Vétérinaires* (revue publiée sous le patronage de l'Association Centrale des vétérinaires), 1, 3-6.

[Pour une bibliographie plus complète, le lecteur pourra se reporter à la thèse de Laure Alnot référence 1): *La vie et l'œuvre d'Emmanuel Leclainche (1861-*

1953. Thèse de doctorat vétérinaire, Alfort-Créteil, 102 pp, 40 références]

REMERCIEMENTS

Tous nos remerciements sont acquis à la famille Leclainche, qui a bien voulu nous fournir un certain nombre de renseignements issus des archives privées d'Emmanuel Leclainche.